



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 123-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.174

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ammann (Bern, LG) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Augmenter la quotité d'impôt pour les entreprises pour que les conséquences de la crise du coronavirus soient partagées par tous

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. dans le cadre du budget 2021, de prévoir une augmentation de la quotité d'impôt cantonale d'au moins 40 millions de francs pour les personnes morales ;
2. dans le cadre du budget 2022, de prévoir une augmentation de la quotité d'impôt cantonale d'au moins 40 millions de francs pour les personnes morales ;
3. dans le cadre du plan intégré mission-financement 2023 à 2024, de poursuivre les mesures décrites aux chiffres 1 et 2.

Développement :

Les finances cantonales font l'objet de pronostics inquiétants, comme l'a souligné le Conseil-exécutif à la conférence de presse de vendredi dernier.

La solidarité des entreprises dont les finances sont saines est maintenant requise pour maîtriser les effets financiers et sociaux de la crise du coronavirus. Cela permettra de prévenir une désagrégation croissante de la société et de maintenir une infrastructure de qualité. La crise a en effet montré que les institutions et prestations sociales, notamment dans le domaine de la santé, sont d'importance systémique.

Il serait souhaitable que cette mesure puisse être mise en œuvre dans le cadre du budget 2021 déjà ou, si l'échéance se révèle trop brève, dans celui de 2022.

Motivation de l'urgence : Il faut mettre en œuvre diverses mesures pour prendre en charge les coûts supplémentaires découlant de la crise du coronavirus. La situation exige que des décisions soient prises sans attendre.

Destinataires

- Grand Conseil